

## UNE HAUSSE DE 19,3% DES GREFFES D'ORGANES EN 2021 GRACE A LA MOBILISATION ET L'ENGAGEMENT DE TOUS LES PROFESSIONNELS DE LA CHAÎNE DU DON A LA GREFFE

Après une année 2020 marquée par le début de l'épidémie de Covid-19 sur le territoire national, l'année 2021 a confronté les patients et les professionnels de santé aux effets de la crise sanitaire au long cours. Dans le domaine du prélèvement et de la greffe d'organes et de tissus, les équipes ont fait preuve d'un engagement sans faille tout au long de l'année et démontré leur résilience. L'Agence de la biomédecine souhaite saluer leur forte mobilisation et leur capacité d'adaptation qui ont permis une augmentation de 19,3% de l'activité de greffe par rapport à 2020 : en 2021, ce sont 5 273 greffes qui ont pu être réalisées au bénéfice de patients en attente.

Durant toute l'année, l'Agence de la biomédecine a poursuivi son travail quotidien de soutien et d'appui aux activités de recensement, de prélèvement et de greffe sur l'ensemble du territoire national. En mars 2021, en concertation avec les sociétés savantes, elle a notamment émis de nouvelles recommandations relatives à la poursuite des activités de prélèvement et de greffe dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Diffusées très largement aux coordinations hospitalières de prélèvement d'organes et de tissus, aux équipes de greffe, aux directeurs d'établissements de santé et aux Agences régionales de santé, ces recommandations ont sensibilisé toutes les parties prenantes, d'une part, à l'importance du maintien de l'activité de prélèvement et de greffe d'organes, eu égard au caractère de priorité nationale que lui confère la loi, et d'autre part, à l'enjeu que représente la préservation de la sécurité des patients greffés dans un contexte où la circulation virale les expose à des risques élevés. La conciliation de ces deux exigences a été au cœur des préoccupations des professionnels de la chaîne du don à la greffe pendant toute l'année écoulée.

**En 2021, 5 273 greffes ont été possibles grâce à 1 392 donneurs décédés et 521 donneurs vivants.**

Par rapport à 2020, il y a eu une hausse de 19,3% du nombre total de greffes en France.

Pour les greffes à partir de donneur vivant, le niveau d'activité de 2019 a été égalé.

|   | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           | 2021           |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Greffes cardiaques</b>                                     | 467            | 450            | 425            | 370            | 408            |
| <b>Greffes cardio- pulmonaires</b>                            | 6              | 9              | 9              | 8              | 6              |
| <b>Greffes pulmonaires</b>                                    | 378            | 372            | 384            | 283            | 316            |
| <b>Greffes hépatiques (dont à partir de donneurs vivants)</b> | 1374<br>(18)   | 1 323<br>(14)  | 1 356<br>(19)  | 1 128<br>(15)  | 1 224<br>(19)  |
| <b>Greffes rénales (dont à partir de donneurs vivants)</b>    | 3 782<br>(611) | 3 546<br>(537) | 3 643<br>(509) | 2 591<br>(385) | 3 251<br>(502) |
| <b>Greffes pancréatiques</b>                                  | 96             | 78             | 84             | 34             | 67             |
| <b>Greffes intestinales</b>                                   | 2              | 3              | 0              | 3              | 1              |
| <b>TOTAL<br/>(dont à partir de donneurs vivants)</b>          | 6105<br>(626)  | 5 781<br>(551) | 5 901<br>(528) | 4 417<br>(400) | 5 273<br>(521) |

## 2021 : RETOUR SUR LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

- **Des échanges fréquents avec les associations de patients pour faire vivre la démocratie sanitaire**

Installé en 2020 à l'initiative de l'Agence de la biomédecine, le comité national de suivi de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus a continué à se réunir tout au long de l'année 2021. Constitué de représentants d'associations de patients greffés ou en attente d'une greffe, de représentants des professionnels de la transplantation, ainsi que de membres de l'Agence de la biomédecine et de représentants du Ministère des solidarités et de la santé, il a adapté le rythme de ses rencontres aux fluctuations de l'épidémie. **En 2021, 12 réunions se sont ainsi tenues en visioconférence afin de partager, en temps presque réel avec l'ensemble des membres du comité, les informations dont dispose l'Agence de la biomédecine, et répondre, dans la limite des compétences de l'Agence, aux préoccupations des parties prenantes.** Ces réunions se poursuivent, et la prochaine aura lieu le 14 janvier 2022.

- **Une valorisation des données grâce à de nombreuses publications scientifiques**

L'Agence de la biomédecine collecte en continu des données sur l'activité de prélèvement et de greffe en France. Elle dispose ainsi d'une base de données qui constitue un matériau de premier ordre pour le suivi épidémiologique, la recherche médicale et le progrès thérapeutique. Au cours de l'année 2021, l'Agence a tenu à assurer l'exploitation la plus exhaustive possible des données dont elle dispose, dans l'intérêt des patients et pour les besoins des professionnels de la chaîne du don à la greffe. Elle a ainsi réalisé 59 publications dans des revues scientifiques, soit le nombre annuel de publications le plus élevé depuis sa création.

- **La première greffe d'îlots de Langerhans**

En 2020, la Haute autorité de santé avait rendu un avis favorable à l'inscription de la greffe d'îlots de Langerhans sur la liste des actes susceptibles de donner lieu à un remboursement par l'Assurance maladie. Tout au long de l'année 2021, les travaux se sont poursuivis, en lien avec l'Agence de la biomédecine, pour préparer la mise en œuvre de cette greffe « en routine ». En décembre 2021, la première greffe d'îlots de Langerhans a été réalisée au CHU de Lille, dans le cadre d'une autorisation délivrée quelques semaines plus tôt par l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, après avis de l'Agence de la biomédecine. Cette première offre une nouvelle perspective de soins pour les patients dont le diabète est difficile à équilibrer, ainsi que pour les personnes vivant avec un greffon rénal.

### Données internationales

L'Italie a enregistré une augmentation du nombre de transplantations d'organes de 8,1% en 2021 par rapport à 2020, avec 3 717 transplantations.

Les autres pays européens n'ont pas encore communiqué leurs chiffres d'activité pour 2021.

### Bulletin épidémiologique des patients dialysés et greffés rénaux en France

Au 3 janvier 2022, l'Agence recense 12 978 patients infectés par le SARS-Cov-2 : 4 019 patients transplantés rénaux et 8 959 patients dialysés.

Au 12 décembre 2021, les données disponibles indiquent que 90,9% des patients transplantés rénaux ont reçu une première dose de vaccin et 90,1% une deuxième dose. Pour les patients dialysés, 91,5% ont reçu une première dose et 90,5% une deuxième dose, avec de fortes disparités entre département (source : <https://datavaccin-covid.ameli.fr>). Aucune information n'est disponible à ce jour sur la troisième dose.

### Greffe à partir de donneur vivant

**Malgré les effets de la crise sanitaire en 2021, l'activité de greffe à partir de donneur vivant s'établit à un niveau comparable à celui d'avant la crise, avec 502 transplantations réalisées.** En France, 16% des greffes rénales ont été réalisées à partir d'un donneur vivant en 2021, contre 14% en 2020.

## Prélèvements de tissus

En 2021, l'activité de prélèvement de cornées a augmenté de 23% par rapport à 2020, avec 5 674 cornées prélevées en 2021 contre 4 615 en 2020. Elle est inférieure de 10,4% à l'activité enregistrée en 2019.

## Légère hausse du taux de refus

L'opposition de la population au don d'organes a légèrement augmenté : le taux de refus s'établit à 33,6% en 2021, contre 33% en 2020.

## Une augmentation des prélèvements de type « Maastricht III »

L'activité de prélèvement dans le cadre du protocole Maastricht III a fortement augmenté en 2021, avec 217 patients prélevés en 2021 contre 151 en 2020, soit une hausse de 43,7%. Cette augmentation du nombre de prélèvements a permis de réaliser 552 greffes d'organes, soit 10,5% du total des greffes réalisées en France. En particulier, c'est dans le cadre du protocole Maastricht III qu'a été réalisé le prélèvement qui a permis la première greffe d'îlots de Langerhans.

## Activité de recensement et de prélèvement en 2021

Malgré un recul de 4,5% du nombre de patients recensés **en état de mort encéphalique en 2021**, le nombre de **prélèvements sur patients en état de mort encéphalique a augmenté de 2,7% par rapport à 2020, pour s'établir à 1 392 donneurs. De même, le nombre total de donneurs décédés prélevés en France (incluant également les donneurs décédés d'un arrêt circulatoire) a augmenté en 2021 de 6,61% par rapport à 2020**, grâce à l'engagement des équipes de coordination hospitalière et de réanimation.

*« La hausse du nombre des greffes réalisées en 2021, de 19,3% par rapport à celui de 2020, est le fruit de l'engagement de l'ensemble des professionnels de la chaîne du don à la greffe, ainsi que la preuve de la résilience de cette filière si particulière. L'Agence continuera à se mobiliser en 2022 pour soutenir l'activité de prélèvement et de transplantation, en adaptant son action à l'évolution de l'épidémie de Covid-19 ».*

**Madame Cortot-Boucher, directrice générale de l'Agence de la biomédecine**

## Le rôle et les missions de l'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale d'État, placée sous la tutelle du Ministère des solidarités et de la santé. Créée par la loi de bioéthique de 2004, elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade bénéficie des soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Son rôle transversal le lui permet.

En matière de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus, l'Agence de la biomédecine :

- **gère la liste nationale d'attente de greffe et le registre national des refus ;**
- **coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons ;**
- **garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes d'équité ;**
- **assure l'évaluation des activités médicales qu'elle encadre ;**
- **promeut et développe l'information sur le don, le prélèvement et la greffe**

### Contacts

**PRPA pour l'Agence de la biomédecine**

Isabelle Closet : [isabelle.closet@prpa.fr](mailto:isabelle.closet@prpa.fr) / 06 28 01 19 76

Danielle Maloubier : [danielle.maloubier@prpa.fr](mailto:danielle.maloubier@prpa.fr) / 06 24 26 57 90